

## Intervention de la CGT auprès du DRFIP 31 pour la régularisation des horaires variables suite aux mouvements sociaux en cours

Vous pourrez lire ci-dessous le courrier transmis vendredi 7 décembre au directeur régional, qui nous a répondu que **des consignes avaient été données aux responsables de service.**

**Nous invitons tous les collègues qui rencontreraient des difficultés à faire régulariser leurs horaires consécutivement aux mouvements sociaux en cours (gilets jaunes, lycéens...) à saisir la direction et en informer les militants CGT.**

*« Monsieur le Directeur,*

*La direction générale a publié le 4 décembre 2018 sur Ulysse un message relatif aux mouvements sociaux.*

*À la lecture de la dernière phrase de ce communiqué, nous avons contacté avant-hier la responsable RH afin qu'un message soit envoyé à l'ensemble des chefs de services, pour préciser qu'une souplesse au niveau des horaires doit être de mise concernant les agents, par rapport à la situation revendicative qui s'exprime dans le pays (gilets jaunes, lycéens...)*

*De nombreux collègues multiplient les efforts depuis quelques semaines pour arriver dans les meilleurs délais dans leurs services. Ceux qui se déplacent en transport en commun sont sans solution pour contourner les barrages.*

*Bien que le message de la direction générale cible très clairement une « appréciation des directeurs locaux », la responsable du service RH nous a répondu que la direction ne ferait pas cette communication générale et qu'il fallait que chaque agent dépose sa requête auprès de son responsable de service.*

*À l'argument que certains chefs de services pourraient tergiverser pour effectuer des régularisations d'horaires ou accorder des autorisations d'absences, la responsable RH a répondu qu'il fallait lui faire remonter tous les problèmes.*

*Nous insistons pour que les retards subis par les agents soient neutralisés et les autorisations d'absences nécessaires accordées à des agents qui n'auraient pu rejoindre leur poste de travail et vous demandons qu'une communication soit faite auprès de l'encadrement de proximité. À notre sens, **il n'est pas équitable de laisser chaque agent « négocier » face à sa hiérarchie directe ce type de demande, sans qu'un cadrage départemental soit mis en œuvre.***

*Bien cordialement,*

*Estelle MOLLO et Jean-Marc SERVEL  
Secrétaires CGT Finances publiques 31 »*